

## **Mémoire**

**PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE  
L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET  
DES RESSOURCES NATURELLES ( CAPERN )**

**CONCERNANT LE *PROJET DE LOI #106***

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR  
Le COMITÉ NON SCHISTE LA PRÉSENTATION**

**LE 15 AOÛT 2016**

**RÉDACTION;  
Gérard Montpetit**

## Introduction

Qui sommes nous?

La Présentation est une communauté agricole dynamique avec une population de 2550. Nous sommes situé au nord de Saint-Hyacinthe. Pour y accéder, on prend la sortie #123 de l'autoroute Jean-Lesage (autoroute #20). La paroisse a débuté en 1806; notre église paroissiale, bâtie en 1818, a été déclarée édifice historique.

Le comité **Non Schiste La Présentation** est composé de 7 membres actifs. Mais il ne faut pas négliger tous les sympathisants qui ont participé aux deux manifestations devant le puits de gaz de schiste situé dans notre municipalité. Notre comité a été mis sur pied en 2011 peu de temps après que nous ayons appris que le puits (situé en face du 1347 Rang Salvail) de Gastem et de son partenaire Canbriam Energy avait des fuites importantes. Ces fuites ont fait partie d'un reportage de l'émission «Découverte» de la SRC.

Depuis notre fondation, en avril 2011, nous avons fait deux manifestations devant le puits; nous avons tenté, sans succès, de connaître la nature et la quantité de produits qui fuyait de ce puits. Nous avons également tenté de connaître la direction de la partie horizontale du puits fracturé. Encore une fois, la loi d'accès à l'information nous a dit que nous ne pouvions pas avoir accès à cette information parce qu'une «tierce partie s'y opposait»; en d'autres mots les gazières ne voulaient pas que les présentationnois soient au courant des produits chimiques qui contaminent le sol, l'air, l'eau du sous-sol et de la rivière Salvail ainsi que la chaîne alimentaire de notre municipalité depuis 5 ans. À l'été 2011, la compagnie a tenté de colmater la fuite; quant aux résultats de cette tentative, nous nous sommes heurtés, encore une fois, à un mur de silence.

Des membres de notre comité ont parcouru la paroisse pour faire signer le document «**Vous n'entrerez pas chez nous**». En chiffres ronds, c'est 70% de la population qui ont opposé leur refus aux gazières! Ces documents, comme ceux des autres comités locaux, ont été déposés à l'Assemblée Nationale.

Afin de sensibiliser notre population à la problématique des hydrocarbures, nous publions un article mensuellement sur ce sujet dans le journal municipal depuis mai 2011.

Rédaction :  
Gérard Montpetit

### **Membres du comité Non Schiste La Présentation :**

Réjean Chagnon, Jocelyne Desgranges,  
Line Fredette, Denise Lamontagne,  
Bernard Longpré, Gérard Montpetit,  
Marie-Soleil F. Turcotte

## avant-Propos

Le projet de loi 106 a été présenté le 7 juin dernier, juste avant les vacances. Et la commission parlementaire débute ses audiences dès le 16 août. Par conséquent, notre comité n'a pas pu se pencher longuement sur la question, puisque que c'est la période des vacances. Est-ce que le gouvernement a voulu que ce projet de loi passe sous le radar médiatique? Plusieurs se sont posé la question!

Faute de temps, notre comité présentera deux textes que j'ai rédigés au sujet de aspects très problématiques de ce projet de loi. Ces deux textes sont également sur Huffington Post à l'adresse url suivante;

<http://quebec.huffingtonpost.ca/.../gerard-montpetit/>

Le premier texte dénonce le droit d'expropriation de PL106

### Adieu, maître chez soi!

Avant 2010, à l'époque où la vaste majorité des Québécois ne connaissaient pas l'importance de la *Loi sur les mines*, les gazières ont *claimé* le sous-sol sous nos pieds, c'est-à-dire acheté les concessions au prix ridicule de 0,10 \$ l'hectare. Puis, en septembre 2010, dans une série de trois conférences, elles usurpaient le rôle d'un gouvernement élu et légitime pour présenter leur projet de conquête de notre sous-sol à seule fin d'assurer leur avantage financier. Mais cette attitude de conquistadors s'est heurtée à l'indignation de la population<sup>i</sup>; le 28 septembre, à Saint-Hyacinthe, une soirée houleuse<sup>ii</sup> a fait dire à des observateurs aguerris que, dans les HEC (écoles des hautes études commerciales), l'approche arrogante des gazières en 2009-2010 sera donnée comme l'exemple à ne pas imiter.

Lorsque Questerre Energy a radié des actifs du Québec, certains ont cru que l'épisode des gaz de schiste était terminé.<sup>iii</sup> Mais selon Michael Binnion, président de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), cette annonce du départ de Questerre était une nette exagération.<sup>iv</sup> Il est évident que les gazières ont appris leur leçon; le lobby des énergies fossiles a « ordonné » à son vassal, le gouvernement du Québec, de faire, en douce, la « conquête » de nos ressources à sa place. Lorsque le ministre Pierre Arcand l'a déposé le 7 juin dernier, il savait que son projet de loi 106 passerait sous le radar médiatique en ce début des vacances. Certes, ce projet de loi présente quelques points intéressants au chapitre de la transition énergétique. Mais le projet de *Loi sur les hydrocarbures* qu'il contient aussi reprend l'essentiel des dispositions inacceptables de l'antique *Loi sur les mines*, dont la première version date de 1880.

La propriété de la surface et du sous-sol sont deux choses très différentes. Mon droit de propriété pour ma maison, pour laquelle je paie des taxes et une hypothèque, s'arrête à quelques mètres sous la surface. Tout le sous-sol appartient à l'État qui à son tour peut le louer à celui qui le *clame* ou demande un permis d'exploration. À l'article 55 du projet de loi sur les hydrocarbures, on peut lire : « *Le titulaire d'une licence de production ou de stockage a droit d'accès au territoire qui en fait l'objet... À défaut d'entente, le titulaire peut, pour l'exécution de ces travaux, acquérir ces droits réels ou ces biens par expropriation...* ».<sup>v</sup>

En langage clair, cela veut dire que le titulaire du droit au sous-sol qui veut faire des travaux gaziers ou pétroliers a le droit légal de dire au propriétaire de surface de se « tasser ». Sinon, il va l'exproprier.

Désormais, il serait donc illusoire de signer la pétition « **Vous n'entrez pas chez nous** ». M. Arcand, inféodé aux lobbyistes gaziers, proclame la suprématie des locataires gaziers du sous-sol sur les Québécois qui sont propriétaires du sol et qui habitent le territoire. Malgré que près de 66 000 personnes aient signé cette déclaration et que ces signatures aient été déposées à l'Assemblée Nationale, désormais, le gouvernement confirme que les gazières ont le droit légal d'entrer chez nous malgré notre refus. Adieu, maître chez soi!

N'oublions pas que ce droit d'expropriation prévu par l'article 55 va ici à l'encontre du bien commun. Par exemple, le ministère des Transports a exproprié certaines propriétés pour rebâtir l'échangeur Turcot, ce qui a causé quelques grincements de dents; mais cette action légale voulait le mieux-être de l'ensemble des automobilistes de la région métropolitaine. Ce n'est pas le cas du droit d'expropriation du projet de loi 106; une compagnie privée étrangère aurait le droit d'exproprier les citoyens pour pouvoir exécuter des travaux dans **le sous-sol** qu'elle loue et ce, pour le seul bénéfice de ses actionnaires! Imaginons qu'une gazière déciderait d'exproprier la place Ville-Marie pour extraire le gaz de schiste du sous-sol de Montréal!!! Pourtant, l'absurdité du projet de loi 106 le permettrait!

Lorsque la *Loi générale des mines* a été adoptée en 1880, elle était déjà désuète car elle reposait sur la philosophie de la ruée vers l'or de la Californie en 1848; c'est-à-dire la loi du plus fort et du plus rusé. C'est l'image du cowboy, les deux pieds sur son *claim*, se proclamant « propriétaire » en mettant ses compétiteurs au défi de le déloger au cours d'un duel au pistolet. Cela fait de belles images dans un film vieillot, mais est-ce digne d'un État de droit?

Pourtant, à quelques virgules près, le projet de loi 106 du gouvernement Couillard inclut un clone de la *Loi sur les mines* et des privilèges inacceptables qu'elle accordait aux détenteurs des *claims*. M. Couillard, nous sommes en 2016, pas en 1880! Est-ce que votre gouvernement est au service du peuple ou simplement au service d'une poignée de lobbyistes?

1] <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/296671/la-colere-s-exprime-dans-lotbiniere-aussi>

2] <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2010/09/28/002-gaz-schiste-troisieme-seance.shtml>

3] <http://www.tvanouvelles.ca/2016/03/10/gaz-de-schiste-questerre-energy-fait-une-croix-sur-le-quebec>

4] <http://www.questerre.com/mike-blog-french/2016/04/04/une-nette-exag%C3%A9ration/>

5] <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-106-41-1.html>

Quant au deuxième texte, il dénonce une pseudo-transparence et une pseudo-acceptabilité sociale. Par exemple l'accès est très limité à la commission parlementaire et surtout il y a cette parodie de comités de suivi nommé par «...*Le titulaire d'une licence d'exploitation...*»

### **Loi sur les hydrocarbures et acceptabilité sociale : des comités de Père Ovide**

Lorsque le ministre Pierre Arcand a déposé le projet de loi 106 le 7 juin dernier, il savait que son projet passerait sous le radar médiatique en ce début des vacances. Était-ce pour favoriser discrètement l'industrie des hydrocarbures tout en évitant la controverse? Certes, ce projet de loi présente quelques points intéressants au chapitre de la transition énergétique, mais le projet de *Loi sur les hydrocarbures* qu'il contient aussi reprend l'essentiel des dispositions inacceptables de l'antique *Loi sur les mines*, dont

la première version date de 1880.

Depuis quelques années, l'industrie des hydrocarbures ainsi que le gouvernement martèlent que les projets industriels doivent bénéficier de l'acceptabilité sociale. Pourtant, la liste officielle des intervenants à la commission parlementaire sur le projet de loi 106 fait état de seulement trente intervenants. [1] Cette liste révèle que seulement six de ces intervenants pourraient potentiellement poser un regard critique au sujet des dispositions de la future loi. Les autres sont des intervenants connus pour avoir une approche très favorable à l'industrie! Comment jouer la carte de l'acceptabilité sociale sans aucun groupe de citoyens, ni aucun groupe des Premières Nations?

Donc, entre autres choses, l'acceptabilité sociale sera majoritairement définie par des intervenants qui ont un préjugé favorable à l'exploitation des énergies fossiles. Certes, pour la forme, la commission acceptera des mémoires de groupes; sinon, la manipulation de l'opinion publique serait beaucoup trop flagrante!

Pour faire semblant d'avoir la participation de la communauté, le projet de loi 106 prévoit qu'il y aura des comités de suivi. À l'article 25, on peut lire que « *le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet d'exploration* » et plus loin que « *les membres du comité sont choisis selon le processus déterminé par le titulaire de la licence. Il détermine également le nombre de membres qui compose le comité* »[2].

« Viande à chien »! Un comité de suivi dont les membres sont nommés par le promoteur, c'est « tiquidou »! Est-ce que le promoteur va nommer une personne qui connaît le dossier... comme moi? Est-ce qu'il va nommer une personne qui l'a défié en signant une des 66 000 lettres « **Vous n'entrez pas chez nous** »? Ou préférera-t-il nommer de gentils monsieurs et de gentilles madames qui ne feront pas de vagues? Et comme ceux-ci ont une connaissance très limitée du dossier, ils ne sauront même pas quelles questions poser!

Des comités de suivi bidons comme ceux-là, ça nous rappelle *Les belles histoires des pays d'en haut*. Dans notre imaginaire collectif, on se souvient du roman de Claude-Henri Grignon et d'une longue télésérie avec l'acteur Jean-Pierre Masson, sans oublier un film avec Pierre Lebeau, puis les plus jeunes ont vu une série plus Olé Olé l'an passé avec Vincent Leclerc dans le rôle-titre. Pour assurer son pouvoir économique et politique sur sa paroisse, Séraphin Poudrier utilisait des prête-noms comme le Père Ovide. Un « Père Ovide », c'est une mitaine, un « Yes man » qui fait ce que son patron lui dicte de faire à la table du Conseil municipal. Même s'il est « *collé hier, collé aujourd'hui, collé demain* », le Père Ovide est une marionnette qui n'a aucun pouvoir; sa colonne vertébrale en jell-o officialise la mainmise de son patron sur le système politique.

Les comités de suivi sont sensés « *favoriser l'implication de la communauté locale* » dans le cadre de l'acceptabilité sociale. En théorie, c'est vrai, mais si le projet de loi 106 conserve l'idée que ces comités seront choisis par le « *titulaire d'une licence d'exploitation* », ces comités seront une parodie grossière de l'acceptabilité sociale. Si le projet de loi n'est pas amendé, ces comités-bidons seront la preuve que

M. Couillard et M. Arcand sont les « Père Ovide » des pétrolières!

1] Horaire et liste des invités à commission parlementaire; Je crois que cette liste des invités a été légèrement modifiée depuis l'écriture du texte...

[https://dl.dropboxusercontent.com/u/19046799/Twitter/capern\\_horaire\\_pl-106.pdf](https://dl.dropboxusercontent.com/u/19046799/Twitter/capern_horaire_pl-106.pdf)

2] <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-106-41-1.html>

## Conclusion

Une lecture rapide de ce projet de loi nous montre que c'est un clone de l'antique loi sur les mines de 1880. Une étude à la va-vite pendant les vacances est inacceptable dans un Québec moderne et démocratique. L'Industrie extractive doit être au service de la population et non le contraire.

Il faut que la loi sur les hydrocarbures reflète la réalité du 21<sup>e</sup> siècle. Donc il faut l'étudier sérieusement et garder les parties qui font la promotion de la transition énergétique, du développement durable et rejeter le reste.

---

i <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/296671/la-colere-s-exprime-dans-lotbiniere-aussi>

ii <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2010/09/28/002-gaz-schiste-troisieme-seance.shtml>

iii <http://www.tvanouvelles.ca/2016/03/10/gaz-de-schiste-questerre-energy-fait-une-croix-sur-le-quebec>

iv <http://www.questerre.com/mike-blog-french/2016/04/04/une-nette-exag%C3%A9ration/>

v <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-106-41-1.html>